

PROJET CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS ET LES DIABLES ROUGES

## ENTRE LES SOUSSIGNES



### La Communauté de Communes du Briançonnais

Les Cordeliers – 1 rue Aspirant Jan – 05100 Briançon

Représentée par M. Alain FARDELLA, en sa qualité de Président, autorisé à signer la présente en vertu de la délibération n°2016 ???? du 10 mai 2016 ;

### Dénommée ci-après « la CBB »,

D'une part,

## ET

### La Société Anonyme (SA) « Les Diables Rouges »,

37 Rue Bermond Gonnet – 05100 Briançon

Représentée par M. Guillaume LEBIGOT, en sa qualité de Président en exercice,

### Dénommée ci-après « la SA Les Diables Rouges »,

D'autre part.

## PREAMBULE :

La CCB et le gestionnaire de l'équipe du Hockey Majeur, la S.A. Les Diables Rouges, développent depuis plusieurs années un partenariat, visant d'une part à permettre un accès privilégié aux jeunes suivis par l'équipe du Service Intercommunal de Prévention Spécialisée, et d'autre part à développer une politique de communication autour de l'image de la collectivité.

Pour la saison 2016-2017, la CCB entend poursuivre ce partenariat afin de continuer à marquer sa présence et son engagement en faveur du développement du territoire. Plus particulièrement, le hockey sur glace est fortement inscrit dans la vie du Briançonnais. Avec l'acquisition d'un espace de communication, la CCB souhaite se faire connaître auprès des citoyens et être présente comme acteur majeur du territoire.

## CES FAITS EXPOSES, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1. OBJET

La présente convention vise à préciser les modalités de partenariat entre les deux parties.

---

#### ARTICLE 2. COUT DU PARTENARIAT

La CCB s'engage à payer le coût de l'espace de communication, à hauteur de 33 000 euros TTC.

---

#### ARTICLE 3. DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES

La CCB s'engage à acquérir un espace de communication au sein de la patinoire de Briançon. Cet espace sera matérialisé par la pose d'une banderole de dimension approximative de 20 mètres sur un mètre, à installer sous le tableau d'affichage des scores des matchs. La S.A. Les Diables Rouges se chargera de la réalisation de la banderole sur la base des éléments fournis par la CCB.

En contrepartie, la SA Les Diables Rouges s'engage à fournir à la CCB 50 invitations gratuites, dont les bénéficiaires seront des jeunes suivis par le Service Intercommunal de Prévention Spécialisée. La distribution des invitations sera assurée par le service de prévention spécialisée de la CCB. Les parties se rapprocheront pour établir, au vu du calendrier des rencontres, la liste des matchs concernés par les invitations et préciser les actions menées par les Diables Rouges, auxquelles pourraient participer les jeunes.

---

#### ARTICLE 4. DUREE

La présente convention est conclue pour la saison 2016-2017 et ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

---

#### ARTICLE 5. RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception, entraînant remboursement des engagements financiers.

Fait à Briançon en deux exemplaires, le ..... 2016.

Pour la SA Les Diables Rouges,

Le Président, Guillaume LEBIGOT

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais,

Le Président, Alain Fardella